

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI



*Informations aux citoyennes et
aux citoyens*

Budget 2025

MOT DU MAIRE

Une année est passée depuis la nomination de notre reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pendant cette période, la création de la Société qui va en faire la gestion et la nomination à la direction générale ont été réalisées. Parallèlement, deux chantiers majeurs qui touchent plus le côté municipal ont été lancés. Il s'agit du Centre d'Accueil municipal et de l'usine d'eau potable. Aussi, le long dossier de la mise aux normes des eaux usées a été engagé.

Les enjeux en lien avec le logement, le transport aérien, l'impossibilité de construire dans certains secteurs de la municipalité dû à la non-conformité de nos infrastructures de traitement des eaux usées, le processus de réservation des usagers pour les services de santé, composent une partie du travail de représentation qui est fait de façon constante et soutenue. Notre engagement se poursuit à continuer de faire avancer ces dossiers pour l'amélioration des services offerts à la communauté.

LE GRAND DÉFI DU BUDGET DE 2025 : AMOINDRIR L'IMPACT DE L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL

Pour 2025, l'équilibration du rôle été effectuée et le nouveau rôle triennal d'évaluation 2025-2027 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Comparé au dernier rôle, il représente une augmentation de valeur foncière totale de notre municipalité de 50%, passant de 41 660 400\$ à 62 149 800\$. Ce rôle est le fruit du travail des évaluateurs agréés et représente donc la valeur réelle actuelle des propriétés. Il faut savoir que l'équilibration consiste à modifier les valeurs inscrites au rôle d'évaluation afin qu'elles représentent la pleine valeur réelle des propriétés. Ceci permet d'établir (ou de rétablir) l'équité entre tous les immeubles. Cet exercice triennal est comme son nom l'indique, obligatoirement effectué tous les trois ans.

Une caractéristique importante de ce nouveau rôle d'évaluation est que pour une même catégorie d'immeuble, l'augmentation varie grandement d'un secteur du village à un autre. Ainsi, si certains secteurs résidentiels de Port-Menier connaissent une augmentation moyenne de valeur au rôle de 67%, d'autres secteurs connaissent plutôt une augmentation moyenne de l'ordre de 15%. Cette correction, qui est essentielle afin d'assurer l'équité pour tous, apporte cependant son lot de défis, car avec des écarts aussi importants dans une même catégorie d'immeuble taxable, il faut quand même arriver à une option de taxation satisfaisante pour l'ensemble. Le défi du conseil municipal était donc d'amoindrir de façon générale les augmentations de taxes au niveau résidentiel pour les secteurs en forte augmentation de valeur, sans toutefois compromettre l'équilibre budgétaire.

Finalement, malgré l'augmentation de valeur de 50% du rôle d'évaluation, la hausse moyenne de l'ensemble du compte de taxes (incluant la tarification) sera de 5,2% pour 2025. Ainsi, si certains contribuables voient leur compte de taxes augmenter de 15%, d'autres verront leur compte de taxes diminuer de 15%. Cela est causé par l'effet de l'équilibration expliqué précédemment. Cette augmentation normale du compte de taxes est essentielle si l'on veut maintenir les opérations municipales, répondre aux différents défis de développement et continuer le rattrapage des investissements dans nos infrastructures.

Je vous souhaite donc une belle lecture et une année 2025 exceptionnelle.



Hélène Boulanger

Maire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

LES GRANDS DOSSIERS MUNICIPAUX DE 2025

LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Usine de traitement de l'eau potable

Le contrat de construction de la mise aux normes de l'usine d'eau potable a été donné l'été dernier et les travaux en usine sont débutés. L'installation de notre nouvelle usine débutera dès le printemps et sa mise en service devrait se faire d'ici la fin de l'été 2025.

Usine de traitement des eaux usées

L'étude d'ingénierie préliminaire est en cours de réalisation et la campagne de mesure de débit est réalisée. Nous poursuivons les travaux afin de déposer l'étude préliminaire d'ici la fin de l'année 2025. Une fois celle-ci approuvée par le MAMH, nous en serons rendus à l'étape des plans et devis. Ce projet de mise aux normes devrait se conclure en 2028-2029.

Plan d'intervention

Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est en cours de finalisation et sera déposé au début de l'année 2025. Ce plan, une fois accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous rendra admissibles aux différents programmes d'aide financière en lien avec les travaux de mises aux normes.

Gestion des matières résiduelles

L'agrandissement et la mise aux normes du lieu d'enfouissement en tranchée s'achèvent. Parallèlement, un plan de gestion des matières résiduelles et une étude de faisabilité d'un projet d'écocentre ont été effectués en 2024. Cela nous permettra de nous lancer, en 2025 vers l'implantation de nouvelles installations afin de mieux gérer l'ensemble de nos matières résiduelles, incluant les véhicules hors d'usage (VHU), les résidus domestiques dangereux (RDD), les encombrants, le bois et la ferraille. À ce propos, une aide financière gouvernementale de 450 000\$ sur trois ans vient d'être octroyée à la municipalité pour poursuivre notre engagement dans l'optimisation de notre gestion des matières résiduelles.

CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

La construction du centre d'accueil municipal va bon train. Le chantier devrait se terminer au début de l'été 2025. Le bâtiment abritera à la fois les bureaux municipaux, une salle et des espaces communautaires ainsi que le bureau d'accueil touristique. Il servira aussi de centre de coordination des mesures d'urgence et de lieux d'hébergement des sinistrés. Ces nouveaux locaux nous permettront à la fois d'améliorer notre efficacité organisationnelle et la qualité générale de l'accueil des citoyens et des visiteurs d'Anticosti.



DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET URBANISME

La Municipalité fait actuellement face à des défis d'hébergement importants qui sont fondamentalement liés à des défis de planification urbanistique. En effet, plusieurs chercheurs, employés saisonniers ou permanents ainsi que des touristes de passage cherchent à se loger à Port-Menier, ce qui crée une demande importante pour la construction résidentielle et pour de l'hébergement touristique. Afin de relever les défis en lien avec l'urbanisme, la municipalité bénéficie d'une nouvelle entente sectorielle de développement, ce qui lui a permis d'embaucher une toute nouvelle ressource qui verra à piloter le plan d'action stratégique en urbanisme. La mise à jour de notre plan d'urbanisme et de notre réglementation demeure une priorité et le coup de départ de ces chantiers sera donné en 2025. Cela permettra au conseil municipal d'avoir une vision claire sur le développement du périmètre urbain afin de répondre aux besoins de développement actuels et futurs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le service incendie connaît des améliorations constantes. Un directeur incendie a été embauché au cours de l'année 2024 et des exercices de mise à jour ont régulièrement lieu à Port-Menier. Une candidate terminera bientôt sa formation d'officier non urbain et deux nouveaux candidats commenceront leur formation « Pompier 1 » au mois de janvier. Nous avons au cours de l'année 2024 procéder à l'achat et au renouvellement des tenus de combat des pompiers et de nouveaux équipements comme les boyaux incendie qui ne répondaient plus aux normes et standards.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'année 2024 marque la fin des travaux de planification de tous les éléments visés par le projet « Destination Anticosti ». Un document complet intitulé *Concept touristique et plan d'implantation* a été élaboré afin de décrire l'ensemble des projections de développement en matière touristique. Ce document ainsi que les quatorze annexes qui le supportent sont regroupés dans un site internet spécifique : www.plandestinationanticosti.com. Tous les ministères et leurs représentants officiels, ministres, sous-ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que les acteurs régionaux qui gravitent autour du développement du site du patrimoine mondial et du tourisme ont reçu la documentation. Au moment d'écrire ces lignes, le dossier est sous analyse et des échanges d'informations se font sur base continue. L'objectif est d'obtenir le financement pour permettre le début de la mise en œuvre du projet en 2025 en considérant en priorité le développement de l'hébergement touristique.

Il est à rappeler que tous les frais et dépenses encourues dans le cadre des travaux pour la planification de Destination Anticosti ont été assumés par une aide financière provenant du ministère du Tourisme du Québec.



FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE 2025

L'évolution du budget d'opération de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dépend de beaucoup de facteurs externes: quotes-parts, transferts gouvernementaux, valeur imposable, besoins essentiels, etc. Le budget d'opération exclut la plupart des projets spéciaux subventionnés. Contrairement au budget 2024, le budget de 2025 inclut l'amortissement ventilé par catégorie pour refléter davantage les dépenses puisque c'est une obligation de le présenter de cette façon. Cette nouveauté n'a cependant aucun impact, car une affectation à des fins de conciliation est créée. En résumé, voici les faits saillants qui caractérisent ce nouveau budget :

LES REVENUS

Taxe foncière

En 2025 nous introduisons le taux varié de taxation selon les catégories d'immeubles permis par la loi. Ainsi le budget prévoit une baisse du taux de base (immeuble résiduel) qui passe de 1,32 \$ à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation. Les autres taux sont selon les catégories suivantes :

Immeuble non résidentiel	1.55\$ / 100\$ d'évaluation
Immeuble industriel	2.00\$ / 100\$ d'évaluation
Immeuble agricole	1.00\$ / 100\$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	4.00\$ / 100\$ d'évaluation
Immeubles résiduels (résidentiel)	1.00\$ / 100\$ d'évaluation

Taxe au service de la dette

Il y a une légère baisse du taux de la dette au 100\$ d'évaluation en raison de l'augmentation du nombre d'immeubles taxable et de la valeur au rôle d'évaluation.

Taxe de service pour la collecte et l'enfouissement des ordures ménagères

La taxe de service pour la collecte des matières résiduelles à l'intérieur du périmètre urbain est la même qu'en 2024. Cette taxe couvre les frais d'opération de la collecte des ordures (bac vert), leur transport jusqu'au lieu de disposition et leur enfouissement. Le montant du tarif est établi en fonction des catégories auxquelles correspond l'immeuble.

Transferts gouvernementaux

Une augmentation est prévue pour les tenants lieu de taxes foncières.

Autres revenus

Le règlement de tarification au lieu d'enfouissement en tranchée R-222-2023 a été aboli et remplacé par le R-232-2024 qui permet de préciser davantage ce qui doit être tarifé. Une telle tarification est d'usage dans presque toutes les installations de même type au Québec. Le tarif vise donc essentiellement à imposer les matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) de même que la disposition de l'ensemble des matériaux de construction ou de débris de démolition. Nous ajoutons aussi les frais en lien avec la prise en charge au LEET des résidus domestiques dangereux pour lequel nous ne sommes pas remboursés.



LES CHARGES

Quotes-parts

L'ensemble des quotes-parts de la MRC de Minganie a diminué de 0.1% par rapport à 2024. En plus de la quote-part générale, les autres quotes-parts sont celles en lien avec l'évaluation, la prévention incendie, l'aménagement, le complexe aquatique, le service d'inspection, le service de développement stratégique et le développement économique de la MRC.

Rémunération

Le salaire de l'ensemble des employés et des élus a été rehaussé en fonction de l'IPC du Québec annuel d'octobre 2024, soit de 1,6%.

Sécurité publique

Les dépenses prévues au budget pour la sécurité publique ont augmenté de façon importante, mais reflètent la volonté municipale de se doter d'un service incendie fonctionnel. En effet, nous avons maintenant un directeur incendie et plus de pompiers à notre service ce qui nous permet de mieux répondre aux exigences du schéma de couverture de risques incendie. Les coûts associés à la formation et à l'entretien des équipements de façon régulière afin de répondre aux normes sont nécessaires.

Hygiène du milieu

En 2025, il est prévu de former deux opérateurs en eau potable. Les honoraires professionnels, les frais d'analyse de l'eau et l'utilisation de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable sont de plus en plus élevés.

À cela s'ajoutent des frais additionnels d'analyse de piézomètres en raison de l'agrandissement du lieu d'enfouissement en tranchée ainsi que l'augmentation des coûts d'entretien du site dans le but de répondre aux différentes normes environnementales relatives à la gestion du site. Enfin, en 2025 nous prévoyons sortir de l'île l'ensemble des résidus domestiques dangereux accumulés depuis de nombreuses années et qui ne sont pas pris en charge par le programme Recyc-Québec. Nous devons donc assumer entièrement les coûts de manutention, d'expédition et de traitement ainsi que les frais environnementaux.

CONCILIATION

En décembre, la municipalité a accepté l'offre de service de la RTC Havre-Saint-Pierre pour l'achat et l'installation d'un serveur informatique afin de moderniser et sécuriser son réseau informatique. Les fonds nécessaires ont été pris dans le fonds de roulement de la municipalité et sont remboursables sur une période de 5 ans, d'où l'augmentation du remboursement en 2025. Pour 2025 il n'y a pas d'augmentation significative du remboursement du capital et des intérêts pour les règlements d'emprunt. Enfin, un montant est ajouté à l'affectation de surplus affecté afin de payer les investissements futurs.



SOMMAIRE DU BUDGET 2025

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025		
REVENUS	<i>2024</i>	<i>2025</i>
Taxes générales	534 368\$	698 501\$
Taxe au service de la dette	71 613\$	73 417\$
Taxe pour la collecte des matières résiduelles	55 250\$	56 600\$
Tarification services municipaux (sur une autre base)	300 000\$	200 000\$
Paiements tenant lieu de taxes	361 025\$	375 027\$
Transferts	99 422\$	96 299\$
Redevances	459 214\$	465 715\$
Imposition de droits	4 000\$	4 000\$
Autres revenus	110 033\$	143 970\$
TOTAL REVENUS	1 994 925\$	2 113 529\$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	804 238\$	844 232\$
Sécurité publique	105 737\$	145 645\$
Transport	394 267\$	433 838\$
Hygiène de milieu	311 634\$	432 308\$
Santé et bien-être	80 568\$	82 306\$
Aménagement, urbanisme et développement	69 062\$	118 893\$
Loisirs et culture	123 745\$	213 640\$
Frais de financement	36 710\$	38 617\$
TOTAL DÉPENSES	1 925 961\$	2 309 479 \$
Excédent (déficit) avant conciliation	68 961\$	(195 950\$)
CONCILIATION		
Amortissement		378 931\$
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	(39 900\$)	(40 800\$)
Remboursement du fonds de roulement	(10 680\$)	(14 963\$)
Affectations		
Affectations au surplus réservé	18 384\$	127 218\$
TOTAL DES AFFECTATIONS	68 964\$	190 950\$
TOTAL DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS	1 994 925\$	2 113 529\$



PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 (PTI)*

PROJETS D'INVESTISSEMENT	2025	2026	2027
Mise aux normes de sécurité du Barrage Saint-Georges	488 000\$		
GMR Écocentre – Plans et devis	150 000\$		
Serveur informatique	25 000\$		
Construction Centre d'accueil municipal	17 000 000\$		
Équipement et ameublement – Centre d'accueil municipal	200 000\$		
Mise aux normes – Construction usine d'eau potable	8 354 735\$		
Aménagement rue des Olympiades	287 811\$		
Rénovation maisons municipales	35 000\$		
Ajout de lampadaires pour éclairage de rues	15 000\$		
Asphaltage supplémentaire	50 000\$		
Construction caserne de pompier – Plans et devis		400 000\$	
Mise aux normes – Eaux usées – Plans et devis		600 000\$	
GMR Écocentre – Construction et aménagement		1 500 000\$	
Mise en œuvre du plan d'intervention – Conduite eau potable, eau usées et chaussée			500 000\$
TOTAL	26 605 546\$	2 500 000\$	500 000\$

**** NOTE IMPORTANTE****

Les montants indiqués dans le tableau du PTI 2024-2025-2026 sont le reflet du coût total estimé ou présumé des projets et n'incluent pas les diverses subventions prévues pour le financement des projets. Ces montants ne sont donc pas nécessairement le coût assumé par la municipalité.

TABLEAU DES CATÉGORIES AUX FINS DE LA TAXE SUR LA COLLECTE ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

CATÉGORIES	TARIFS
Logement résidentiel	200 \$ par résidence ou unité de logement**
Restaurant-bar de plus de 75 places assises	1 800 \$
Restaurant-bar de moins de 75 places assises	900\$
Hôtel, motel, gîte, auberge, hébergement touristique, maison de chambres, habitations collectives ou tout autre établissement du même genre	125 \$ / chambre louée ou non louée
Édifice à bureaux, de services publics, de services gouvernementaux ou de soins de santé	550 \$
Centre de distribution, d'expédition et d'entreposage	525 \$
Garage d'équipement et d'entretien	525 \$
Marché d'alimentation	1 800 \$
Centre commercial comportant plusieurs locaux en location	1 800 \$
Autres commerces (salon de coiffure, etc.)	550 \$

****Sous réserve du tarif additionnel pour les chambres à louer situées dans les maisons de chambres**

